ARRETE n° 2025-089

ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Inauguration GAP
Rue et plage des Grands Sables

Le Maire de la Ville de Clohars-Carnoët,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance 2000-930 du 22 septembre 2000 relative à la partie législative du code de la route,
Vu le décret 2001-250 du 22 mars 2001 relative à la partie réglementaire du code de la route,
Vu le décret n°72-541 du 30 juin 1972 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le code de la route,
Vu la demande du service culturel de la commune de Clohars-Carnoët
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal
Considérant la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement Rue des Grands Sables et plage des Grands Sables et en raison de l'inauguration d'ouverture du centre d'interprétation Gauguin Atelier du Pouldu,

ARRETE :

Article 1 : Le samedi 5 juillet 2025 le stationnement et la circulation seront interdits de 07h00 à 19h00, une déviation sera mise en place par la rue de Porzgastel.

Article 2 : L'accès à la plage des grands sables sera interdit de 10 heures à la fin de la manifestation des Goémoniers.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par l'Allée Le Nestour le temps de la remontée du goémon par la rue des Grands Sables.

Article 4 : la mise en place de la signalisation règlementaire sera effectuée par la police municipale.

Article 5 : La Gendarmerie de Moëlan sur mer, la Police Municipale, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 ; contour Motte – 35000 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Ampliation de cet arrêté sera transmise à : Mairie de Clohars-Carnoët-Gendarmerie de Moëlan-Sur-Mer-Police Municipale- l'Adjoint à la sécurité- services techniques, Samu, pompier de Clohars-Carnoët et organisateurs, Communauté d'agglo.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 01 juillet 2025
Le Maire
Jacques JULOUX

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET FINISTERE